

Principaux programmes provinciaux d'assistance financière

Province	Nom	Conditions principales d'admissibilité et détails
Québec	Assistance aux entreprises des régions en alerte maximale (AERAM)	L'AERAM permettra aux entreprises visées par des ordres de fermeture qui verront des pertes de revenus d'obtenir une aide non remboursable pour payer leurs frais fixes. La partie non remboursable correspond au maximum de 80% du prêt ou jusqu'à 15 000 \$. Appliquez en ligne.
	Aide d'urgence pour les PME	Cette aide devrait supporter les PME éligibles qui sont en détresse financière en raison du COVID-19 et qui nécessitent un montant de moins de 50 000 \$. Contactez les MRC, votre municipalité ou l'organisation responsable de gérer les fonds locaux d'investissements (FLI) dans votre MRC (Municipalité régionale de comté). Ce fonds se termine au plus tard le 30 avril 2021 ou lorsque le fonds sera épuisé.
	Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE)	Le programme est géré par Investissement Québec et il inclut un volet d'urgence destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques. Ce volet permettra aux entreprises de l'industrie touristique d'obtenir des prêts et des garanties de prêts à des conditions d'emprunt encore plus avantageuses.
	Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises du secteur touristique (PACTE - Tourisme)	Financement d'urgence aux entreprises touristiques bénéficiant aussi de conditions d'emprunt favorables. Par exemple: le prêt peut être remboursé sans intérêt en 24 mois, au lieu de 12. Pour plus d'informations, Investissement Québec .
	Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT)	Le PADAT offre un prêt ou une garantie de prêt compris entre 150 000 et 5 millions de dollars, couvrant jusqu'à 60% des coûts éligibles du projet, sur une durée maximale de 20 ans. Pour plus d'informations .
Nouveau-Brunswick	Subvention de rétablissement des petites entreprises	Une subvention non remboursable pouvant atteindre 5000 \$ pour les entreprises ouvertes le 1er février 2020 ou avant et qui emploient de 2 à 99 personnes à temps plein. Les entreprises éligibles peuvent recevoir une subvention égale à 15% du chiffre d'affaires pour une période comparable de l'année précédente. La liste des entreprises admissibles a été élargie le 9 mars pour inclure le commerce de détail non essentiel et davantage d'exploitants touristiques. Les candidatures sont ouvertes; premier arrivé, premier servi.
	Fonds de roulement pour les propriétaires de petites entreprises du Nouveau-Brunswick	Un prêt de fonds de roulement allant jusqu'à 100 000 \$ est offert aux entreprises comptant de 1 à 49 employés, dont les ventes au cours du plus récent exercice financier s'élevaient à moins de 10 millions de dollars. Pour y soumettre vos candidatures en ligne via la CBDC.

Principaux programmes provinciaux d'assistance financière

Province	Nom	Conditions principales d'admissibilité et détails
Nouvelle-Écosse	Programme de garantie de prêt aux petites entreprises	Les prêts peuvent être accordés pour une durée maximale de 10 ans. La garantie maximale fournie par la province de la Nouvelle-Écosse correspondra à 90% de la valeur de tous les prêts à terme. La garantie restera à 75% sur les lignes de crédit, mais une garantie de 90% peut être offerte à ceux qui sont éligibles à des flux de financement spéciaux. Pour plus de détails .
T.-N.-L.	Aucun programme présentement	
Î.-P.-É.	Financement d'urgence du fonds de roulement	Les candidats éligibles peuvent demander à recevoir un prêt de fonds de roulement allant jusqu'à 100 000 \$ avec un taux d'intérêt fixe de 4% pour couvrir les frais d'exploitation fixes (y compris la paie, le loyer, etc.) avec des paiements de capital et d'intérêts différés pour un min. de 12 mois.
	Nouveau Paiement d'urgence pour les travailleurs de l'Île-du-Prince-Édouard	Un paiement unique de 500 \$ pour les employés et les travailleurs autonomes qui ont perdu leur emploi / mis à pied, perdu leur principale source de revenu ou ont vu leurs heures de travail considérablement réduites en raison des ordonnances de santé publique annoncées le 28 février 2021. Les travailleurs autonomes qui ont eu une réduction de revenu de 500 \$ minimum du 28 février au 14 mars 2021 peuvent également présenter une demande. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 avril 2021.
Ontario	Plateforme numérique pour la Rue Principale	Subvention unique de 2 500 \$ pour fonctionner de façon numérique ou à étendre les possibilités de commerce électronique. Détails, cliquez ici .
	Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et de l'accueil	Des paiements de 10 000 \$ à 20 000 \$ aux petites entreprises admissibles du secteur du tourisme et de l'accueil, telles que: hôtels, motels, agences de voyage, camps de loisirs et de vacances et autres. Les petites entreprises qui ont reçu la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises ne seront pas admissibles à cette nouvelle subvention. Les détails seront fournis sous peu.

Principaux programmes provinciaux d'assistance financière

Province	Nom	Conditions principales d'admissibilité et détails
Manitoba	Aucun programme présentement	
Saskatchewan	Païement d'urgence aux petites entreprises (SSBEP) et SSBEP2 - extension pour février et mars 2021	Aide financière aux entreprises éligibles qui doivent fermer temporairement ou réduire considérablement leurs activités en décembre 2020 et / ou janvier, février et mars 2021 en raison d'une ordonnance de santé publique. L'aide comprend jusqu'à 5 000 \$ par mois utilisés à n'importe quelle fin. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 2 mars pour le 1er volet, et pour le 2 ^{ème} volet, seront acceptées du 8 mars au 30 avril.
	Renouvellement du programme d'appui au secteur du tourisme (STSSP 2)	Aide financière aux entreprises admissibles dans les secteurs de l'événementiel, de l'attraction ou du tourisme et aux entreprises touristiques qui ont subi une perte de revenus en raison de la pandémie. Les entreprises opérant dans plus d'un de ces secteurs ne peuvent postuler qu'une seule fois dans le cadre du programme. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2021.
Alberta	Aide financière additionnelle pour les petites entreprises albertaines touchées par la pandémie de COVID-19	Ce programme remplacera l'actuelle subvention de relance des PME, expirée le 31 mars. Les entreprises peuvent recevoir jusqu'à 10 000 \$ de plus ou un maximum de 15% de leurs revenus. Ils devront démontrer une perte de revenus de 60% ou plus et devront déclarer le montant total de l'aide provinciale et fédérale reçue, pour s'assurer que pas plus de 80% des revenus sont couverts. Le nouveau programme accepte des candidatures du 1er avril.
	Remise de la TVP sur certains équipements et machines	Programme temporaire par l'entremise duquel les entreprises peuvent recevoir un montant égal à la TVP qu'elles ont payée entre le 17 septembre 2020 et le 30 septembre 2021 sur les machines et l'équipement admissibles. Les demandes sont acceptées jusqu'au 31 mars 2022.
	Subvention de récupération pour les petites et moyennes entreprises	Une subvention de 30 000 \$ pour les PME qui enregistrent au moins 50% de baisse de revenus. Les entreprises touristiques sont admissibles à un montant supplémentaire de 10 000 \$. Les demandes au programme sont acceptées jusqu'au 31 août 2021.
Colombie-Britannique	Incitation à l'emploi accrue	Tous les employeurs du secteur privé qui créent de nouveaux emplois ou augmentent le salaire de leurs employés actuels à faible ou moyen revenu au cours du dernier trimestre (octobre à décembre) de 2020 y sont admissibles. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 31 déc. 2021.
	Subvention pour se lancer en ligne	Le programme vise à aider les entreprises à vendre leurs produits en ligne. Toutes les entreprises peuvent postuler, à condition qu'elles aient un minimum de 30 000 \$ de revenus de ventes en 2020. La subvention paie jusqu'à 75% des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 7 500 \$. La réception des demandes de programme est ouverte jusqu'au 30 septembre 2021 ou jusqu'à ce que les fonds aient été entièrement souscrits. Le financement sera accordé sur la base du premier arrivé, premier servi. Plus de détails .